[illegible]
[illegible] - TOURCOING
Rue du Commerce Aubert
[illegible] ROUBAIX Cedex 1
Le Greffier du Tribunal de Commerce sur
MINITEL autorise le 36.29.11.11

# CERTIFICAT
## DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant

** SA Conseil d'Administration
* SYLVAGREG
* 155, RUE DU LEVANT
*
*
** 59200 TOURCOING

N°GI : B 302 018 4
N°SI : 3306 8804 2

Pièces déposées le 9/11/1992 Numéro : 92410

PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 16/ 6/1992 : CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Taxe du dépot : 75.35 Francs.
Dont T.V.A. : 6.95 Francs.

Le : 0179

Le Greffier,

Dépot Effectué Par

** SA Conseil d'Administration
* SYLVAGREG
* 155, RUE DU LEVANT
*
*
** 59200 TOURCOING

Une reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
N'ETES EN PRESENCE D'UN ORIGINAL EMANANT DU GREFFE

59

**SYLVAGREG**
155, Rue du Levant
59200 TOURCOING
Tél. 20 24 01 01

92410

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 1992

## APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1991

## PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 14 Juin 1991 à 16 30 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L' Assemblée est présidée par Monsieur Patrick OUTTERS, Président du Conseil d'Administration.

Sont scrutateurs de l'Assemblée et acceptant cette fonction :

Monsieur Christian PENNEL et
Madame OUTTERS née PENNEL Annick

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire :

Monsieur Robert PENNEL

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital. L'Assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

SYLVAGREG
155, Rue du Levant
59200 TOURCOING
Tél. 20 24 01 01

Après que le Président ait répondu à certaines demandes d'explications et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire sur l'exercice clos le 31 Décembre 1991 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 134 280 Frs.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au commissaire de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES.

L'Assemblée générale constate qu'aux termes du rapport spécial du commissaire, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le conseil et conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 1991 entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

SYLVAGREG
155, Rue du Levant
59200 TOURCOING
Tel. 20 24 01 01

## TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1991, s'élevant à 134 280 Frs.

- à titre de dividende (20 francs par action) : ..... 100 000 francs
- au compte réserve spéciale de plus value à long terme, soit : ..... 0 francs
- pour le solde, poste autres réserves : ..... 34 280 francs

L'Assemblée Générale reconnait en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

| exercice | dividende | avoir fiscal | revenu réel |
|---|---|---|---|
| 1990 | 2900 | 14,50 | 43,50 |
| 1989 | 24,00 | 12,00 | 36,00 |
| 1988 | 24,00 | 12,00 | 36,00 |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## QUATRIEME RESOLUTION-NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale , sur proposition du président,décide de nommer administrateur : Monsieur Jean François DUTILLEUL, président directeur général de la société RABOT DUTILLEUL INVESTISSEMENT.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

De tout ce que dessus, il a été le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les membres du bureau.

Certifié Conforme.

SYLVAGREG
155, Rue du Levant
59200 TOURCOING
Tel. 20 24 01 01